



**REPUBLIQUE
FRANCAISE**
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

Séance du 18 juin 2024
Objet : Ressources Humaines : création de postes

L'an deux mille vingt et quatre et le 18 juin à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de
Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD
Marion, ROBERT Carole, HUBERT Armelle, BERNARD Myriam, AILLAUD
Karine et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry,
DEYE Manuel, HOLIET Samuel, AKLA Mohammed.

Absents excusés : Mmes MOUREN Sylvie, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, et
Mrs BONO Vicente, CHAMBRE Emmanuel, VARCIN Alexandre.

Procurations : Mme MOUREN Sylvie donne procuration à Mme FONTAINE
Sonia, M. CHAMBRE Emmanuel donne procuration à Mme ROBERT Carole.

M. GONCALVES Gilles a été désigné Secrétaire de Séance conformément à
l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/06/2024

Application agréée E-legalite.com

Conseil Municipal du 18/06/2024

Délibération n° 2024/05/36

OBJET : Ressources Humaines : création de postes

Afin d'assurer le fonctionnement du pôle enfance jeunesse pour l'année scolaire 2024/2025, Mme le Maire propose les créations de poste suivantes, au titre de l'article L332-23 1° du Code Général des Collectivités territoriales :

Du 1er septembre 2024 au 31 août 2025

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet pour une durée de 1 an
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet pour une durée de 1 an
- 1 poste d'adjoint technique de 18/35^{ème} pour une durée de 1 an, pendant les périodes scolaires
- 1 poste d'adjoint technique de 22/35^{ème} pour une durée de 1 an
- 1 poste d'adjoint technique de 24/35^{ème} pour une durée de 1 an

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De créer les postes proposés,
- Ces emplois appartiendront à la catégorie C,
- Il seront rémunérés sur la base de l'indice brut 367 et majoré 366,
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le 18 juin 2024

Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 19/06/2024

Application agréée E-legalite.com